

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1613 25 août 2006

SOMMAIRE

911, S.à r.l., Belvaux 77420	fucom s.a., Luxemburg	77389
ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Luxem-	G-Cap Invest S.A., Strassen	77413
bourg	Gestoria S.A., Luxembourg	77405
Afros, GmbH, Grevenmacher	Hatex S.A., Luxembourg	77386
Ana Holding S.A., Luxembourg	Health International Publishing S.A., Luxembourg	77420
Arlon Invest S.A., Luxembourg	I.M.E.C. S.A., International Medical Equipment	
Arlon Invest S.A., Luxembourg	Consulting, Remich	77422
Atelier d'Architecture Beng S.A., Esch-sur-Al-	Image Coiffure, S.à r.l., Oberpallen	77413
zette	Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier, S.à r.l.,	
Axicom S.A., Pétange 77406	Esch-sur-Alzette	77380
Azalée S.A.H., Luxembourg	Investco, S.à r.l., Luxembourg	77381
Binz Communications, S.à r.l., Luxembourg 77418	Investco, S.à r.l., Luxembourg	77381
Break Café S.A., Luxembourg 77412	ITE Industrial Technology Equipment, S.à r.l.,	
Cadini S.A., Bascharage	Helmsange	77419
Cape Cod Fashion + Inside Living, S.à r.l., Greven-	ITE Invest Group Holding S.A., Luxembourg	77419
macher	Jeffell, S.à r.l., Luxembourg	77413
Chauffage Mimmo & Rocco, S.à r.l., Strassen 77406	K2 Architecture, S.à r.l., Oberkorn	77411
Chauffage Mimmo & Rocco, S.à r.l., Strassen 77407	Luxcon S.A., Born	77417
Compagnie Européenne de Participation et	Magnachip Semiconductor S.A., Luxembourg	77378
d'Investissement S.A. (C.E.P.I.), Luxembourg 77391	Maîtres Câbleurs Electriciens S.A., Grevenma-	
Compta Services & Partners, S.à r.l., Beckerich 77393	cher	77420
Concord International Marketing, S.à r.l., Pétange 77411	Massages - Messages, A.s.b.l., Ellange	77386
Corspi S.A., Luxembourg 77412	Meddl's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77378
Destrem Luxembourg S.A., Luxembourg 77413	Meddl's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77378
Diva Well S.A., Luxembourg 77395	Meddl's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77378
Donpal Financière S.A., Luxembourg 77392	Mezzanove Capital Management, S.à r.l., Luxem-	
DSI International S.à r.l. (Luxembourg), Luxem-	bourg	77406
bourg 77423	Mezzanove Capital (SCA) Sicar, Luxembourg	77406
Em Concept, S.à r.l., Steinsel 77396	Mezzanove Finance, S.à r.l., Luxembourg	77406
Entreprise Schram Jean-Pierre, S.à r.l., Wintrange 77420	New Invest.com S.A., Luxembourg	77423
Epicerie Dos Santos, S.à r.l., Mersch 77420	Nowhere Land Productions, S.à r.l., Luxembourg	77421
Espace Urbain S.A., Differdange 77385	Nyma Holding S.A., Esch-sur-Alzette	77411
Espace Urbain S.A., Differdange 77412	Nyma Soparfi S.A., Esch-sur-Alzette	77411
Etoile Garage, S.à r.l., Luxembourg 77423	Orient Investment S.A., Luxembourg	77379
Febra S.A., Luxembourg	Orient Investment S.A., Luxembourg	77380
Fiduciaire Socofisc S.A., Grevenmacher 77422	Oxawel A.G., Luxemburg	77382
Fishing Lures International S.A. Holding, Luxem-	Palerider Holding S.A., Luxembourg	77422
bourg	Partinv S.A., Luxembourg	77412
France Luxembourg Invest Holding S.A., Luxem-	Renovum S.A., Grevenmacher	77417
bourg	Restaurant Sakura, S.à r.l., Bettembourg	77408



Robertson Finance & Co Holding S.A., Luxem-		Tekfen Participations S.A., Luxembourg	77423
bourg	77421	Top-Investments, Sicav, Strassen	77418
Rogiervest Holding S.A., Luxembourg	77423	TST International Finance S.A. Luxembourg, Lu-	
Safason Corporation S.A.H., Luxembourg	77398	xembourg	77422
Schaller Electronic, S.à r.l., Luxembourg	77421	TST Investment Holding S.A., Luxembourg	77422
Schaller Informatic, S.à r.l., Luxembourg	77421	United Re (Europe) S.A., Luxembourg	77403
Schneider & Lieser Lux, S.à r.l., Grevenmacher	77418	Vestigia A.G., Luxemburg	77393
Simandir S.A., Luxembourg	77409	Vestigia S.A., Luxembourg	7739
Simandir S.A., Luxembourg	77410	Vinolux S.A., Koetschette	77411
Sopinor, S.à r.l., Bettembourg	77424	Vontobel Fund Advisory S.A., Luxembourg	77379
TBU-2 International S.A., Luxembourg	77392		

MEDDL'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 85.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062545.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MEDDL'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 85.608.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062548.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MEDDL'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 85.608.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062552.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MAGNACHIP SEMICONDUCTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 97.483.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature.

(062377.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



VONTOBEL FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 38.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07992, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07992, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour la Société

Signature

(062237.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 61.243.

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORIENT INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.243,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 20 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juin 2006, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

au capital social de six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quatre millions deux cent quarante mille euros (EUR 4.240.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

- 2.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires. présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.



IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quatre millions deux cent quarante mille euros (EUR 4.240.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la prédite résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Antonelli, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 juin 2006, vol. 362, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juin 2006. H. Beck.

(062984.2/201/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 61.243.

-

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juin 2006. H. Beck.

(062987.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

IMMO TERRES-ROUGES CABINET IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 90.643.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006.

IMMO TERRES ROUGES, S.à r.l.

Signature

(062273.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



INVESTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 115.313.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société de droit italien IMMOBILIARE MILANESE S.r.l., avec siège social à Via XX settembre 12, 26900 Lodi (LO), Italie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Lodi sous le numéro 01263030197,

ici représentée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 mai 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée INVESTCO, S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.313.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2006, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'elle a prises:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence du montant de trois cent soixante-seize mille euros (EUR 376.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 388.500,-) sans création de parts sociales nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes au montant de trois mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 3.885,-) chacune.

La libération du montant de trois cent soixante-seize mille euros (EUR 376.000,-) a eu lieu moyennant versement en espèces sur un compte bancaire de la société INVESTCO, S.à r.l.

Le montant de trois cent soixante-seize mille euros (EUR 376.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 388.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de trois mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 3.885,-) chacune.

Constatation

Il est constaté que toutes les parts sociales sont attribuées à la société de droit italien IMMOBILIARE MILANESE S.r.l., avec siège social à Via XX settembre 12, 26900 Lodi (LO), Italie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Lodi sous le numéro 01263030197.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 mai 2006, vol. 362, fol. 21, case 1. – Reçu 3.760 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

H. Beck.

(060966.3/201/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

INVESTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 115.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

H. Beck.

(060967.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.



OXAWEL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy. H. R. Luxemburg B 117.267.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, den sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

- 1.- Die Aktiengesellschaft unter dem Recht der Republik Panama WOODHENGE, mit Sitz in Panama,
- 2.- Die Aktiengesellschaft unter dem Recht der Republik Panama XEN INVESTMENTS CORP., mit Sitz in Panama, beide vertreten durch Herrn Patrick Römer, Privatbeamter, berufansässig in L-2212 Luxemburg,

auf Grund zweier Vollmachten unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 14. Juni 2006, gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Welche Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, beschlossen haben zwischen ihnen eine Aktiengesellschaft zu gründen mit folgenden Statuten:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name der Gesellschaft. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (die «Gesellschaft») gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Aktiengesellschaft trägt den Namen OXAWEL.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden. Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekannt zu geben.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jeder möglichen Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jeder Zeit jede Hilfeleistung, Darlehn, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle Maßnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern, alles im Rahmen von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch die Gesellschafterversammlung im Rahmen eines Beschlusses gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufgelöst werden.

Kapitel II. - Kapital, Aktien

- Art. 5. Kapital. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (100,- EUR).
 - Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Kapitel III. - Verwaltungsrat

- Art. 7. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.
 - Art. 8. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestimmen.

Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedes mal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.



Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Ort vorab durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

leder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebener schriftlicher Beschluss genauso gültig und rechtsverbindlich gefasst wie ein solcher der von einer rechtmäßig einberufenen und gültig beratenden Verwaltungsratssitzung gefasst wurde.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes Dokument ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

- Art. 9. Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.
- **Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

- Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je drei Mitgliedern des Verwaltungsrates, von denen einer das delegierte Verwaltungsratsmitglied ist, oder durch die einzelne Unterschrift der Person, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftsbefugnisse übertragen hat, aber nur im Rahmen dieser Unterschriftsbefugnisse.
- Art. 13. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat alle Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.

Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt zusammen am zweiten Dienstag des Monats September eines jeden Jahres um 14. Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen. Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.



Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewägt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 17. Prozedur, Wahl. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Außer im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafter- Versammlung vertretenen Aktien, mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Die Änderung der Satzung gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften verlangt die Präsenz oder die Vertretung von wenigstens fünfzig (50%) Prozent des Gesellschaftskapitals und eine Zweidrittel (2/3) Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Jede Aktie gibt Anrecht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats März und endet mit dem letzten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres.

Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

Art. 19. Gewinnausschüttung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Gesellschafterversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden.

Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen.

Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. - Auflösung, Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, außer bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. - Geltendes Recht

Art. 21. Geltendes Recht. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 15. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und wird am letzten Tag des Monats Februar 2007 enden.
 - 2.- Die erste Generalversammlung wird mithin im Jahre 2007 stattfinden.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Statuten durch die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, werden die Aktien wie folgt gezeichnet:

1 die Aktiengesellschaf WOODHENGE, vorbenannt, dreihundertundneun Aktien	309
2 die Aktiengesellschaft XEN INVESTMENTS CORP., vorbenannt, eine Aktie.	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

77385



Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Die Auslagen, Kosten und Honorare jedweder Art welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.800,- EUR.

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital vertreten und welche sich als rechtsgültig einberufen erklären, haben sich in einer außergewöhnlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nachdem sie festgestellt haben, dass die Versammlung rechtsgültig einberufen wurde, haben sie einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt und folgende Mitglieder werden ernannt:
- a) Herr Lic. Jur. Christoph Langenauer, Rechtsanwalt, geboren in Rehetobel (CH), am 31. März 1951, wohnhaft in CH-9042 Speicher, Hinterwies 42,
- b) Herr Dr. jur. Werner Keicher, Jurist, geboren in Biel (CH), am 21. Dezember 1944, wohnhaft in FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, Äulestrasse 5,
- c) Herr Ronald Weber, Wirtschaftsprüfer, geboren in Maastricht (Niederlande), den 2. August 1953, berufsansässig in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sind gültig bis im Jahre 2010.

- 2. Die Zahl der Kommissare wird auf eins (1) festgesetzt und bis zum Jahr 2010 wird ernannt:
- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ABAX AUDIT, mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 27.761.
- 3. Gemäss den Bestimmungen der Statuten und des Gesetzes über die Gesellschaften ermächtigt die außergewöhnliche Generalversammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einzelnen seiner Mitglieder oder auch Dritten zu übertragen.
 - 4. Der Gesellschaftssitz ist in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Römer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 94, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 2006.

P. Decker.

(061439.3/206/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ESPACE URBAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché. R. C. Luxembourg B 41.732.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Differdange, le 21 juin 2006 à 10.00 heures.

Le conseil d'administration de la société ESPACE URBAIN S.A., a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Monsieur Maurizio Bei, agent immobilier, demeurant à L-4621 Differdange, 2A, rue du Marché, né le 10 juin 1963 à Differdange,

est nommé directeur-technique de la société ESPACE URBAIN S.A.

Pour autant que l'autorisation d'établissement à être délivrée par les instances compétentes conformément à la loi d'établissement reposera sur la qualification personnelle de Monsieur Maurizio Bei, il aura impérativement cosignature de sorte que la société se trouvera engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration. Dès lors, la société se trouve engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration.

Differdange, le 21 juin 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062264.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



HATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 64.102.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2006 à 16.45 heures

- 1. L'assemblée accepte les démissions de MM. Dominique Moinil, Michel Di Benedetto, et C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. de leurs fonctions d'administrateurs,
 - 2. L'assemblée ratifie les nominations de:
 - M. Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg;
 - FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;
 - S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,

aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires suivant le Conseil d'Administration du $1^{\rm er}$ juillet 2005 enregistré à Luxembourg le 29 août 2005, réf. LSO-BH07132 et publié au Mémorial, Recueil C n° 86 du 13 janvier 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061860.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MASSAGES - MESSAGES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5690 Ellange, 3, Op der Breck. R. C. Luxembourg F 2.475.

STATUTS

Entre les personnes ci-après désignées et qualifiées membres fondateurs:

- 1. Christiane Hoss, 3 Op der Breck, L-5690 Ellange;
- 2. Patrick Lennertz, Conseiller conjugal, Somato-Psychothérapeute et Formateur, 5, route d'Esch, L-4380 Ehlerange;
- 3. Heinz Schöni, lic. iur., Ribiackerweg 3, CH-4513 Langendorf (Suisse),

est fondée une «Association sans but lucratif».

Chapitre Ier. Dénomination, siège, durée et objet

- Art. 1er. L'Association sans but lucratif prend la dénomination MASSAGES MESSAGES, A.s.b.l.
- **Art. 2.** Son siège social est établi au 3, Op der Breck, 5690 Ellange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. L'Association a pour but:

- 1) de mettre en oeuvre tous moyens et méthodes dans les domaines de la psychologie, de la pédagogie, des psychothérapies et des somatothérapies, de la communication, des relations humaines, de la relaxation, du développement et de revalorisation de la personnalité, de la créativité et de la formation permanente,
- 2) de développer des activités d'accompagnement et de soutien aux personnes en difficulté morale, psychologique, familiale et sociale,
- 3) de mener des actions vis-à-vis de tout public et particulièrement auprès de personnes atteintes de handicaps, d'infirmités physiques et psychiques, de tous autres traumatismes et de leurs conséquences.

Elle a pour objet toutes les activités conformes à son but, notamment:

- l'enseignement et la recherche individuelle ou en groupe concernant les matières prévues à l'alinéa 1er;
- la formation aux massages de détente et de bien-être par processus individuel et de groupe, en ce compris le suivi de leur pratique;
- la formation et l'entraînement à la communication et à l'expression médiatique par processus individuel et de groupe;
- la formation et l'entraînement aux méthodes d'intervention dans la gestion des conflits par processus individuel et de groupe;
 - l'organisation de tous services et manifestations en vue de promouvoir la réalisation de ces missions;
- toutes publications et communications en rapport avec ses buts et, en particulier, la représentation et la promotion des ses produits et services et de la défense de la marque déposée MASSAGES MESSAGES ainsi que de toutes représentations scripturales et graphiques associées;
- la formation professionnelle continue et plus généralement toutes activités visant à améliorer l'état psychosocial des personnes qui s'adressent à l'Association ou qui souhaitent bénéficier du support de celle-ci;
- la recherche et la mise en oeuvre de collaborations et de partenariats avec d'autres personnes ou associations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en vue de contribuer à développer son but et de concourir à la réalisation de son objet.



- **Art. 4.** L'Association peut encore accomplir toutes autres activités accessoires pouvant favoriser ou faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social. Les ressources proviendront notamment:
 - du montant des cotisations;
 - des produits de ses activités et de ses formations et entraînements;
 - de tous versements et dons en nature ou en espèces.
 - Art. 5. La durée de l'Association est illimitée.

Chapitre II. Membres

- Art. 6. Le nombre de membres ne pourra être inférieur à trois.
- Art. 7. Sont admissibles comme membres toutes les personnes physiques et morales ou les associations qui manifestent la volonté déterminée d'observer les présents statuts, et agréées par le Conseil d'Administration.

L'Association se compose de:

- membres actifs: ce sont les membres adhérents qui, par leur engagement personnel dans les activités de l'Association, contribuent activement à la réalisation de ses objectifs. Ils règlent une cotisation annuelle. Ils ont voix délibérative à l'Assemblée Générale:
- membres adhérents: ce sont les membres de l'Association qui s'acquittent uniquement d'une cotisation annuelle. Ils ont une voix consultative à l'Assemblée Générale;
- membres bienfaiteurs: ce sont les membres qui apportent leur appui moral et matériel à l'Association. Sous réserve de l'art 11, ils ont une voix consultative à l'Assemblée Générale;
- membres d'honneur: le titre de «membre d'honneur» peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes ou aux organisations privées et publiques qui rendent ou ont rendu des services importants a l'Association. La liste est revue annuellement par le Conseil d'Administration.
- Art. 8. La cotisation annuelle des membres actifs et des membres adhérents est fixée par l'Assemblée Générale et ne peut dépasser 1.000,- EUR. Les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs sont exemptés du paiement de la cotisation annuelle.
- Art. 9. La qualité de membre de l'Association se perd par le décès, par une démission écrite, par l'exclusion et par la faillite ou la liquidation pour les personnes morales.

Est réputé démissionnaire le membre refusant de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer six mois après l'échéance

L'exclusion ne pourra être décidée que par l'Assemblée Générale. Cependant le Conseil d'Administration pourra décider, à la majorité des deux tiers, l'exclusion provisoire d'un membre pour faute grave ou pour toute contravention aux statuts et règlements, après lui avoir adressé par écrit un avertissement ou après l'avoir dûment convoqué pour être entendu. Cette exclusion devra nécessairement figurer à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale qui en délibérera, faute de quoi elle sera réputée non avenue.

La décision de l'Assemblée Générale n'a pas besoin d'être motivée et sera sans recours.

Art. 10. Le membre démissionnaire ou exclu, comme le membre qui a perdu son affiliation a cause d'une faillite ou liquidation, n'a aucun droit sur l'avoir social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Chapitre III. Assemblée Générale

Art. 11. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs ayant rempli leurs obligations à l'égard de l'Association et se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration à faire par lettre ordinaire au moins quinze jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Les membres adhérents et les membres bienfaiteurs sont invités comme les membres actifs. Ils ne disposent que d'une voix consultative. Le Conseil d'Administration peut décider que exceptionnellement les membres bienfaiteurs aient voix délibérative à l'Assemblée Générale.

Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus un de membres actifs, le Président peut convoquer une Assemble Générale Extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 11.

Art. 12. L'Assemblée Générale délibère nécessairement sur les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des budgets et des comptes, et sur la dissolution de l'Association, sinon sur tous autres points figurant sur l'ordre du jour tels que, entre autres, la décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes, et l'exclusion d'un membre.

L'Assemblée, qui ne peut valablement délibérer que si au moins deux tiers des membres sont présents ou représentés, prend les décisions à la majorité des deux tiers des membres présents.

- Art. 13. Les membres actifs sont convoqués chaque année au courant du premier semestre, en Assemblée Générale, aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice en cours.
- Art. 14. Les décisions et résolutions de l'Assemblée Générale seront disponibles au siège de l'Association sur demande écrite adressée au Conseil d'Administration.

Chapitre IV. Administration

Art. 15. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Les membres sont élus par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs pour un mandat de cinq ans. Seuls les membres actifs sont électeurs et éligibles. Les administrateurs sortants sont rééligibles.



Art. 16. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres le président, le trésorier et le secrétaire. Les décisions du Conseil d'Administration, qui ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents, sont prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du président l'emportant en cas d'égalité des voix. En cas de vacance d'un siège d'administrateur le Conseil pourvoit provisoirement par un membre actif au remplace-

ment du membre empêché ou démissionnaire. Il est procédé à son remplacement à la prochaine Assemblé Générale.

- Art. 17. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts. Il peut notamment ester en justice au nom de l'Association qui est représentée par son président; il représente l'Association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics; il peut acquérir, aliéner, échanger, emprunter, conclure des baux de toute durée; il pourvoit au placement des fonds disponibles, accepte les dons et les legs sous réserve des autorisations prévues par la loi, dresse les comptes annuels et les projets de budget de l'exercice à venir, il édicte les règlements nécessaires.
- Art. 18. Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président, du secrétaire ou, à défaut, de l'administrateur le plus âgé. La présence de la majorité simple des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Celles-ci sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas de partage des voix, celle du président de réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des délibérations sont inscrits sur un registre spécial et signés par les membres présents. Les membres peuvent en prendre connaissance au siège sans déplacement.

Art. 19. La signature conjointe de deux administrateurs engage valablement l'Association.

En ce qui concerne les dépenses journalières, la signature d'un seul membre du Conseil d'Administration est suffisante. Les quittances sont valablement délivrées sous la signature de la personne chargée de la gestion journalière ou spécialement chargée des encaissements.

- **Art. 20.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de l'année, exception faite du premier exercice qui prendra cours le 1^{er} juillet 2006 pour se terminer le 31 décembre 2007.
- Art. 21. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'Association devra être faite conjointement par le trésorier et un commissaire aux comptes, membre ou non, élu à cet effet par l'Assemblée Générale pour la durée d'un an.
- Art. 22. Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration sont révocables pour motif grave, par l'Assemblée Générale, qui décide souverainement. En cas de vacance d'un siège au sein du Conseil d'Administration, les autres membres du Conseil d'Administration peuvent pourvoir au remplacement par cooptation d'un membre actif jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Chapitre V. Indemnités

Art. 23. Les membres du Conseil d'Administration ne touchent pas d'indemnités du fait de leur fonction d'administrateur. Dans ce cadre, seuls peuvent leur être remboursés des frais extraordinaires sur présentation de pièces justificatives. Néanmoins, les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour d'autres activités et services prestés au sein de l'Association.

Les détails de cette rémunération seront fixés dans un règlement interne, élaboré par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale.

Art. 24. Tous les membres ou personnes extérieures pourront percevoir des indemnités pour leurs interventions et le remboursement des frais qu'ils ont engagés dans le cadre de leur activité au sein de l'Association.

Les détails de ces indemnités ou salaires seront fixés par le Conseil d'Administration.

Art. 25. Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés par elle, sans qu'aucun de ses membres et aucun de ses administrateurs, puisse en être tenu personnellement responsable.

Chapitre VI. Modification des statuts, dissolution et règlement d'ordre intérieur

- Art. 26. Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions de l'art. 8 de la loi modifiée du 28 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif.
- Art. 27. La dissolution de l'Association et l'emploi de son patrimoine se feront conformément à la loi du 21 avril 1928 concernant les Associations sans but lucratif.
- **Art. 28.** En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale peut déterminer que son patrimoine sera affecté à une oeuvre de bienfaisance ou à une Association ayant des activités similaires.
- **Art. 29.** Dans le cadre du but visé par les présents statuts, un règlement d'ordre intérieur peut être à tout moment mis en vigueur, modifié ou révoqué par les seuls soins du Conseil d'Administration.
 - Art. 30. Pour tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, les dispositions de la loi précitée sont applicables.

Fait à Ellange, le 24 juin 2006.

Ch. Hoss / P. Lennertz / H. Schöni

La Présidente / Le Secrétaire / Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09335. – Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061411.3//158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.



fucom s.a., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxemburg, 13, rue J. Bertholet. H. R. Luxemburg B 117.270.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, den fünften April.

Vor Uns, Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg).

Sind erschienen:

- 1) Herr Carsten Peehs, Jurist, wohnhaft in D-66133 Saarbrücken, Kaiserstrasse 11.
- 2) Herr Marcel Wiedemann, Mechaniker, wohnhaft in D-66497 Contwig, Blumenstrasse 5.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

- Art. 1. Firma. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung fucom s.a. gegründet.
- Art. 2. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxembourg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

- **Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Herstellung und der Vertrieb von Software sowie die Erbringung etwaiger zugehöriger Dienstleistungen und Services, die zu den angebotenen Produkten in mittelbarem oder unmittelbarem Zusammenhang stehen.
- Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31.000,- EUR, eingeteilt in 25.000 Aktien mit einem Nominalwert von je 1,24 EUR, welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind Inhaberaktien, soweit nicht das Gesetz Namensaktien vorschreibt.

Die Aktien können in Aktienzertifikaten zusammengefasst werden, die eine Mehrheit von Aktien verbriefen. Der Anspruch eines Gesellschafters auf Einzelverbriefung von Aktien ist ausgeschlossen. Das genehmigte Kapital wird auf fünfzehntausendfünfhundert Euro (15.500,-) festgesetzt.

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren von heute angerechnet das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, so wie dies durch den Verwaltungsrat bestimmt werden wird. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und deren Einzahlung, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen und in einer notariellen Urkunde diesen Artikel der neuen Situation anzupassen.

Die Kapitalerhöhung gemäß vorstehendem Abschnitt darf nur mit Zustimmung der Generalversammlung durchgeführt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

- Art. 6. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und der aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Die Mitglieder werden ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.
- Art. 7. Befugnisse des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen, welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift derjenigen Person, welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde, verpflichtet.

Art. 8. Vertretung vor Gericht. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.



- Art. 9. Kommissare. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Die Kommissare werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.
 - Art. 10. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.
- Art. 11. Generalversammlung. Die jährliche Generalversammlung tritt innerhalb der ersten acht Monate nach Ablauf eines jeden Geschäftsjahres am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen.
- Art. 12. Teilnahme an der Generalversammlung. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem gesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht, selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.
- Art. 13. Befugnisse der Generalversammlung. Die Generalversammlung hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren, zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Allgemeines. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2007.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Carsten Peehs, vorbezeichnet:	250 Aktien
2. Herr Marcel Wiedemann, vorbezeichnet	24.750 Aktien
Total	25.000 Aktien

Das gezeichnete Kapital wurde in Höhe von 7.750,- EUR, also 25% des gezeichneten Kapitals, eingezahlt, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird. Infolgedessen bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26. des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Komparenten erklären, die wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein und dass die Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr tausendvierhundert EUR (1.400,-).

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf zwei (2).

Zu Verwaltungsratmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Carsten Peehs, vorbezeichnet.
- b) Herr Mike Degner, Kaufmann, wohnhaft zu D-15370 Vogelsdorf, Birkenstrasse 5.
- c) Herr Josef Legrum, Diplom Informatiker, wohnhaft zu D-66440 Blieskastel, Friedhofstrasse 7.

Zweiter Beschluss

Zu Kommissaren werden ernannt:

Dirk Schenkelberger, Maschinenbau Ingenieur, wohnhaft zu D-66450 Bexbach, 12, in der Rollschbach.

Karl-Theodor Elig, Diplom Kaufmann, wohnhaft zu D-66123 Saarbrücken, 1, Sprebenwäldchen.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratmitglieder und der Kommissare enden am Tage der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2011 befindet.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: rue Jean Bertholet No 13, L-2016 Luxembourg.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde, in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluss

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60. des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7. der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, unter seinen Mitgliedern einen oder mehrere geschäftsführende Verwal-



tungsratsmitglieder, welche befugt sind, die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles, was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué), zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube, der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefasst ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns, Notar, nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Peehs, M. Wiedemann, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 13 avril 2006, vol. 470, fol. 27, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 juin 2006.

R. Arrensdorff.

(061449.3/218/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

(C.E.P.I.), COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 37.300.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Madame Nicole Pollefort, employée privée, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg. Le mandat de Monsieur Claudio Bacceli prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2006.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et Monsieur Régis Meister, employé privé, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2006.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat de commissaire à la Société AUDIEX S.A., demeurant 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(C.E.P.I.), COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme R. Meister / N. Rehm

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061902.3/045/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AZALEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 33.506.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(062848.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.



DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.133.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Carence tenue le 8 mars 2006

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Guy Hornick, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire AUDIEX S.A., avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / J. Seil

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061907.3/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TBU-2 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 107.879.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 juin 2006

Résolutions

Les actionnaires décident de nommer Michael Twinning, expert comptable, demeurant au 33 Dukes Wood Avenue, SL9 7LA Buckinghamshire, Angleterre, né à Cheltenham (Angleterre), le 16 janvier 1962 comme administrateur supplémentaire, son mandate expirant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra de manière extraordinaire statuant sur l'exercice qui se termine le 31 décembre 2005.

Les actionnaires décident de ne pas renouveler les mandats des administrateurs suivants, réduisant le nombre des administrateurs de la société à quatre:

- M. Marcus James Wood, né à Bristol (Angleterre), le 5 juillet 1967, administrateur, demeurant au 9 Southside Common, Wimbledon, London SW19 4TL, Angleterre;
- M. David Robert Barker, né à Carshalton (Grande-Bretagne), le 15 janvier 1968, administrateur, demeurant au 60 Woodwarde Road, Dulwich, London SE22 8UL, Angleterre;
- M. Nicolas Paulmier, né à Nancy (France), le 30 avril 1964, administrateur, demeurant au 131, avenue de Malakoff, F-75116 Paris (France).

Le conseil d'administration se compose donc ainsi:

Administrateurs

MM. Manuel Frias, demeurant au 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, né à Lisbonne (Portugal), le 6 avril 1942; Pierre Stemper, demeurant au 2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange, né à Poissy (France), le 6 décembre 1970; Nairn Gjonaj, demeurant au 21B, rue Général Patton, L-2317 Luxembourg, né à Liège (Belgique), le 8 octobre 1973;

Michael Twinning, demeurant au 33 Dukes Wood Avenue, SL9 7LA Buckinghamshire, Angleterre, né à Cheltenham (Angleterre), le 16 janvier 1962.

Leurs mandats expirants à la date de l'assemblée générale qui se tiendra de manière extraordinaire statuant sur l'exercice qui se termine le 31 décembre 2005.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TBU-2 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06664. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061926.3/024/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beckerich. R. C. Luxembourg B 104.830.

Cession de parts sociales

Fait et passé par et entre:

Kutten Marie-Paule, propriétaire de 100 parts de la société COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l. (R.C. B 104.830), sise à Beckerich, ci-après dénommée (Le cédant), représentée par sa gérante Wurth Joëlle et Mademoiselle Sion Angélique, demeurant 27, Huewelerstrooss, L-8521 Diekirch, ci-après dénommée (Le cessionnaire).

Il est convenu ce qui suit:

1. Objet

Aux termes de statuts en date du 18 avril 1997, il existe une société à responsabilité limitée dénommée COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l. au capital de 12.500,- EUR, divisé en 100 parts, enregistrée à Luxembourg sous le n° B 104.830, dont le siège social est à Beckerich et dont l'objet est:

L'exploitation d'un bureau de prestations administratives et comptabilité.

2. Origine de la propriété

Le cédant possède dans cette société 100 parts, en représentation de son apport en numéraire.

3. Cession

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière au Cessionnaire, qui l'accepte, 100 parts sociales de la société COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l. avec tous les droits et obligations y attachés.

Le Cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procèsverbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

La présente cession est acceptée par la gérante Madame Wurth Joëlle.

Signature / Signature

Le cédant / Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062057.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

VESTIGIA, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire. H. R. Luxemburg B 104.507.

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft VESTIGIA, mit Sitz zu L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 18. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 159 vom 22. Februar 2005.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Guy Hornick, «maître en sciences économiques», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

- 1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.
- 2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigebogen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um es von EUR 31.000,- auf EUR 71.000,- zu bringen durch Schaffung von 4.000 neuen Aktien mit einem Nominalwert von EUR 10,- pro Aktie.
- 2. Beschluß betreffend den eventuellen Verzicht anderer Aktionäre auf sein Vorzugszeichnungsprivileg, falls vorhanden.
 - 3. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch die Gesellschaft ODESSA SECURITIES S.A.
 - 4. Abänderung von Artikel 5 (Absatz 1) der Satzung.
 - 5. Verschiedenes.



Gemäß der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf einundsiebzigtausend Euro (EUR 71.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von viertausend (4.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche die gleichen Rechte und Pflichten besitzen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Des anderen, bestehenden, Aktionäre erklären auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht zu verzichten.

Dritter Beschluss

Die viertausend (4.000) neuen Aktien werden von der Gesellschaft ODESSA SECURITIES S.A. mit Sitz in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, gezeichnet, und hier vertreten wird durch Herrn Philippe Ponsard, vorbenannt, gemäss Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, von den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigebogen.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so daß der Betrag von vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung stehen, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 5 (Absatz 1) der Statuten abzuändern wie folgt:

Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einundsiebzigtausend Euro (EUR 71.000,-) eingeteilt in 7.100 (siebentausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefaßt.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Version alles vorhergehenden:

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of VESTIGIA, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18th day of November 2004, published in the Mémorial, Recueil C number 159 of 22nd day of February 2005.

The meeting is presided over by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

who appointed as secretary Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial» with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

The meeting elected as scrutineer Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

That the agenda of the meeting is the following:

- 1. Increase of the subscribed capital in order to raise it from EUR 31,000.- to EUR 71,000.- by the issuance of 4,000 new shares of EUR 10.- each.
 - 2. Waiver given by the existing shareholders of their preferential subscription right if necessary.
 - 3. Subscription of new shares by ODESSA SECURITIES S.A.
 - 4. Change of article five (first paragraph).
 - 5. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed and paid-up capital of the company by an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) to bring the subscribed capital from the present amount of thirty-one thousand Euro



(EUR 31,000.-) to seventy-one thousand Euro (EUR 71,000.-) by creation and issue of four thousand (4,000) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The other shareholders declare to waive their preferential subscription right.

Third resolution

The four thousand (4,000) new shares are subscribed by the company ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, represented by Mr Philippe Ponsard, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing persons will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company ODESSA SECURITIES S.A., represented as stated here above, has fully paid up the newly subscribed amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-), and this amount is at the disposal of the company as certified to the notary.

Fourth resolution

The general meeting decides to change article five (first paragraph) to give it the following wording:

«Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at seventy-one thousand Euro (EUR 71,000.-) divided into 7,100 (seven thousand one hundred) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each».

Estimation of costs

The aggregate amount of costs in any form whatsoever which the Company incurs and for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in German followed by a English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: G. Hornick, P. Ponsard, J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 66, case 9. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. Juni 2006.

P. Bettingen.

(063175.3/202/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

VESTIGIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2006.

P. Bettingen.

(063176.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006 .

DIVA WELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 73.840.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

DIVA WELL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(062614.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.



EM CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue des Sapins. R. C. Luxembourg B 117.247.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick Englaro, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 30 mai 1969, demeurant au 8, rue des Sapins, L-7307 Steinsel;
- 2.- Monsieur Daniel Marx, employé privé, né à Luxembourg, le 13 mars 1971, demeurant au 4, Am Pesch, L-8557 Petit-Nobressart.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet principal l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location; la promotion immobilière et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a encore pour objet la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement, la société peut réaliser toute opération financière, commerciale et industrielle, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de EM CONCEPT, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Steinsel.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Patrick Englaro, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Daniel Marx, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.



Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins, le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 8, rue des Sapins, L-7307 Steinsel.



- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a) Gérant technique:

Monsieur Daniel Marx, employé privé, né à Luxembourg, le 13 mars 1971, demeurant au 4, Am Pesch, L-8557 Petit-Nobressart.

b) Gérant administratif:

Monsieur Patrick Englaro, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 30 mai 1969, demeurant au 8, rue des Sapins, L-7307 Steinsel.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Englaro, D. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2006, vol. 905, fol. 17, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2006. J.-J. Wagner.

(060767.3/239/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SAFASON CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 117.296.

STATUTES

In the year two thousand six, on the seventh of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

H.H. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia;

H.R.H. Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia;

H.R.H. Prince Turki Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia;

H.R.H. Prince Khalid Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia;

H.R.H. Prince Naif Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia;

H.R.H. Prince Bandar Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia;

H.R.H. Prince Rakan Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia;

here represented by Mr Grégory Guissard, private employee, residing in Luxembourg.

By virtue of a power of attorney under private seal given in Riyadh, on 22nd May 2006

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title I. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a «société anonyme», the name of which shall be SAFASON CORPORATION.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.



It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complemental to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) represented by 20,000 (twenty thousand) shares of EUR 5.- (five Euro) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request. The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. Management and supervision

- Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.
- **Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote. If a consensus is not reached, H.R.H. Prince Salman Bin Abdul Aziz Bin Abdulrahman Al Saud's vote will prevail.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting. The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

- **Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.
 - Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.
- **Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

- Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Monday of April at 10 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.
- **Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. Accounting year, Dissolution

- Art. 13. The accounting year shall begin on the 1st day of January and end on the 31st December of each year.
- **Art. 14.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31, 1929, on Holding Companies.

Transitory provisions

- 1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December, 2006
 - 2. The first annual general meeting will be held in 2007.

77400



Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1. H.H. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain 2. H.R.H. Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud 3. H.R.H. Prince Turki Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2,858 shares 2,857 shares 2,857 shares
4. H.R.H. Prince Khalid Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2,857 shares
5. H.R.H. Prince Naif Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2,857 shares
6. H.R.H. Prince Bandar Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2,857 shares
7. H.R.H. Prince Rakan Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2,857 shares
	20,000 shares

Shares

The shares have all been fully paid up in cash so that EUR 100,000.- are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 5,000.-.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- 2) The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg;
 - 3) The number of directors is fixed at 4 and that of the auditors at 1;
 - 4) Are appointed as directors:
 - a) H.R.H. Prince Salman Bin Abdul Aziz Bin Abdul Rahman Al-Saud;
 - b) H.H. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hotlain;
 - c) H.R.H. Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud;
 - d) Mr Mohammed Eyad Kayali Kayali.
 - 5) Is appointed as statutory auditor, RAWI & CO, London.
 - 6) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- S.A. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite;
- S.A.R. Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite;
- S.A.R. Prince Turki Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite;
- S.A.R. Prince Khalid Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite;
- S.A.R. Prince Naif Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite;
- S.A.R. Prince Bandar Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite;
- S.A.R. Prince Rakan Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite; représentés par Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

En vertu des procurations données sous seing privé à Riyadh, le 22 mai 2006.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société, sous la forme d'une société anonyme holding dont la dénomination est: SAFASON CORPORATION.



Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourra excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.
- **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produira effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. Lorsque le consensus n'est pas atteint, le vote de S.A.R. Prince Salman Bin Abdulaziz Bin Abdulrahman Al Saud sera prédominant.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi d'avril, à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui



bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commencera le 1er jour de janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et le loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. S.A. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain	2.858 actions
2. S.A.R. Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2.857 actions
3. S.A.R. Prince Turki Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2.857 actions
4. S.A.R. Prince Khalid Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2.857 actions
5. S.A.R. Prince Naif Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2.857 actions
6. S.A.R. Prince Bandar Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2.857 actions
7. S.A.R. Prince Rakan Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud	2.857 actions
Total	20.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1 ° L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2° Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;
- 3° Sont nommés administrateurs:
- S.A.R. Prince Salman Bin Abdul Aziz Bin Abdul Rahman Al-Saud;
- S.A. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hotlain:
- S.A.R. Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud;
- Monsieur Mohammed Eyad Kayali Kayali.
- 4° Est nommé commissaire:

RAWI & CO, Londres.

5° Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 72, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(062217.3/211/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



UNITED RE (EUROPE), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 35.758.

Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 19 juin 2006

- IV. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'Administrateurs de 3 à 4.
- V. M. Thimothy W. Carter, M. David Johnson, M. Kieran o'Mahony sont reconduits en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2006.
- VI. L'Assemblée nomme M. Lambert Shroeder en tant qu'Administrateur, résidant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2006.
- VII. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommée réviseur indépendant de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2006.

Pour la société UNITED RE (EUROPE)

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061929.3/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CADINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 1A, rue de la Résistance. R. C. Luxembourg B 117.248.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Patrick Palate, administrateur de sociétés, né le 26 juin 1957 à Namur, demeurant 62, Chaussée de Namur à B-5070 Fosses-La-Ville, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de son fils:
- Monsieur Dimitri Palate, salarié, né le 17 septembre 1982 à Namur, demeurant 27a2, rue des Chasseurs Ardennais à B-6780 Messancy

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

- 2) Madame Marie-Christine Louvegny, professeur, née le 22 mars 1957 à Namur, demeurant 62, Chaussée de Namur à B-5070 Fosses-La-Ville.
- 3) Monsieur Nicolas Palate, salarié, né le 3 avril 1981 à Namur, demeurant 1A, rue de la Résistance à L-4942 Bascharage.
- 4) La société PALATE S.A., enregistrée sous le numéro de registre de commerce 17.739 à Namur et ayant son siège social à B-5070 Fosses-La-Ville, 62 Chaussée de Namur, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick Palate.
- 5) La société NIDICA S.A., enregistrée sous le numéro de registre de commerce 77518 à Namur et ayant son siège social à B-5070 Sart-Saint-Laurent / Fosses-La-Ville, 62, Chaussée de Namur, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick Palate.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CADINI S.A.

Cette société aura son siège à Bascharage. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail de textiles assortis, vêtements hommes, dames, enfants, accessoires, divers et d'articles de cuir; bijouterie fantaisie; maroquinerie et accessoires de voyage en cuir ou en cuir synthétique; ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.
- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix actions (310) de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Patrick Palate	20 actions
2) Marie-Christine Louvegny	20 actions
3) Nicolas Palate	100 actions
4) Dimitri Palate	20 actions



5) PALATE S.A	100 actions
6) NIDICA S.A	50 actions
	240

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

En toutes circonstances la signature de l'administrateur-délégué est requise afin d'engager la société.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.
- Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (4.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Nicolas Palate, salarié, né le 3 avril 1981 à Namur, demeurant 1A, rue de la Résistance à L-4942 Bascharage;
- b) Monsieur Dimitri Palate, salarié, né le 17 septembre 1982 à Namur, demeurant 27a2, rue des Chasseurs Ardennais à B-6780 Messancy;
- c) la société PALATE S.A., enregistrée sous le numéro de registre de commerce 17.739 à Namur et ayant son siège social à B-5070 Fosses-La-Ville, 62, Chaussée de Namur, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick Palate;
 - 3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

La société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 47.269 ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin;

- 4.- est nommé administrateur-délégué, Monsieur Nicolas Palate, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;
 - 5.- le siège social de la société est fixé à L-4942 Bascharage, 1A, rue de la Résistance.



Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Palate, Ch. Louvegny, N. Palate, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1er juin 2006, vol. 918, fol. 23, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 juin 2006. G. d'Huart.

(060820.3/207/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

GESTORIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 7.490.

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTORIA, R.C.S. Luxembourg section B numéro 7.490, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu le 20 janvier 1967, publié au Mémorial C 23 du 27 février 1967.

L'assemblée est présidée par Claire Adam, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Laetitia Weicker, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Isabelle Bastin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.000 (trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumeration qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Adam, L. Weicker, I. Bastin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

(060947.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.



MEZZANOVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.963.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AXICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 90.048.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07654, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062250.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MEZZANOVE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 110.959.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MEZZANOVE CAPITAL (SCA) SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 111.082.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062255.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CHAUFFAGE MIMMO & ROCCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 160, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 95.731.

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Rocco Fauzzi, chauffagiste, né à Noci Bari (Italie), le 13 août 1966 (nº matricule 19660813155), demeurant à L-3321 Berchem, 48, rue Hans Adam;
- 2.- Monsieur Mimmo Dell'Aera, chauffagiste, né à Turi Bari (Italie), le 24 mars 1964 (nº matricule 19640324336), demeurant à L-4916 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen;
- 3.- Monsieur Paul Manderscheid, maître-chauffagiste, né à Dudelange, le 9 mai 1942 (n° matricule 19420509157), demeurant à L-3390 Peppange, 77, rue de Crauthem.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CHAUF-FAGE MIMMO & ROCCO, S.à r.l. avec siège social à L-8010 Strassen, 160, route d'Arlon;

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 95.731;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2003, publié au mémorial C de 2003 page 51.279;

lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

77407



Première résolution

Monsieur Paul Manderscheid, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Rocco Fauzzi, prédit, ici présent et ce acceptant, neuf (9) parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE MIMMO & ROCCO, S.à r.l. Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de mille cent vingt-cinq euros (1.125,- EUR), montant que Monsieur Paul Manderscheid, prédit, reconnait par la présente avoir reçu ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Monsieur Monsieur Paul Manderscheid, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Mimmo Dell'Aera, prédit, ici présent et ce acceptant, neuf (9) parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE MIMMO & ROCCO, S.à r.l. Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de mille cent vingt-cinq euros (1.125,- EUR), montant que Monsieur Paul Manderscheid, prédit, reconnait par la présente avoir reçu ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution

Suite aux prédites cessions de parts l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Rocco Fauzzi, prédit	33 parts
Monsieur Mimmo Dell'Aera, prédit	33 parts
Monsieur Paul Manderscheid, prédit	34 parts
Total: cent parts	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces des sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Quatrième résolution

Les associées décident de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation de chauffage, de sanitaire et d'électricité avec vente d'articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant technique Monsieur Paul Manderscheid, prédit, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé nouveau gérant technique Monsieur Rocco Fauzzi, prédit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un des deux associés. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (620,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Fauzzi, M. Dell'Aera, P. Manderscheid, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2006, vol. 905, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 juin 2006.

Ch. Doerner.

(060951.3/209/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

CHAUFFAGE MIMMO & ROCCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 160, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 95.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 juin 2006.

Ch. Doerner.

(060955.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.



RESTAURANT SAKURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf. R. C. Luxembourg B 117.249.

STATUTS

L'an deux mille six, le six juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Zhuoyong Yang, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 9 août 1978, demeurant à L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.
- 2) Madame Xiaqiong Chang, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 21 septembre 1980, demeurant à L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.
- 3) Monsieur Rong Yang, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 15 novembre 1972, demeurant à L-4966 Clemency, 28, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de RESTAURANT SAKURA, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bettembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.
- Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non-alcooliques et alcooliques avec établissement de restauration ainsi que la commercialisation de tout produit associé à la branche.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 124,- EUR chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Zhuoyong Yang, préqualifié	70 parts
2) Madame Xiaqiong Chang, préqualifiée	20 parts
3) Monsieur Rong Yang, préqualifié	10 parts
Total	100 parts

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- **Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.
- **Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.
- Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.
 - Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille quarante-six euros (1.046,- EUR).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Est nommé gérant: Monsieur Zhuoyong Yang, préqualifié.
- 2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
- 3. Le siège social de la société est fixé à L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: Z. Yang, X. Chang, R. Yang, G. d'Huart.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2006, vol. 918, fol. 33, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 juin 2006.

(060822.3/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SIMANDIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 116.089.

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIMANDIR S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.089,

constituée suivante acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2006, en voie de publication au Mémorial C.

au capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Il résulte de cette liste de présence que les trois mille deux cents (3.200) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence du montant de huit cent vingt-six mille six cent quarante euros (EUR 826.640,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) au montant de huit cent cinquante-huit mille six cent quarante euros (EUR 858.640,-) par l'émission de quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quatre (82.664) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.
- 2.- a) Souscription par l'actionnaire Monsieur Simone Campi, directeur commercial, demeurant à Rome, Via Due Ponti, 273, Italie, de quarante et un mille trois cent trente-deux (41.332) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération de ces actions par un apport en nature.
- b) Souscription par l'actionnaire Monsieur Andrea Campi, avocat, demeurant à Rome, Campo de' Fiori, 27, Italie, de quarante et un mille trois cent trente-deux (41.332) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération de ces actions par un apport en nature.
 - 3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
- **Art. 5.** (alinéa 1^{er}). Le capital social de la société est fixé à huit cent cinquante-huit mille six cent quarante euros (EUR 858.640,-), représenté par quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre (85.864) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
 - 4.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de huit cent vingt-six mille six cent quarante euros (EUR 826.640,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) au montant de huit cent cinquante-huit mille six cent quarante euros (EUR 858.640,-) par l'émission de quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quatre (82.664) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

La souscription des quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quatre (82.664) actions nouvelles a eu lieu par les seuls actionnaires de la société SIMANDIR S.A., moyennant l'apport de douze mille (12.000) actions sur les douze mille (12.000) actions émises, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société MAROLA S.p.A., avec siège social à I-00185 Rome, Piazza Fanti Manfredo, n° 19, inscrite au registro delle Imprese di Roma numéro 80026370587, à savoir:



Souscription - Paiement

1) par Monsieur Simone Campi, directeur commercial, demeurant à Rome, Via Due Ponti, 273, Italie,

qui déclare souscrire quarante et un mille trois cent trente-deux (41.332) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

La libération de ces actions a eu lieu moyennant un apport de six mille (6.000) actions de la société MAROLA S.p.A., avec siège social à I-00185 Rome, Piazza Fanti Manfredo, n° 19, inscrite au registro delle Imprese di Roma numéro 80026370587.

2) par Monsieur Andrea Campi, avocat, demeurant à Rome, Campo de' Fiori, 27, Italie,

qui déclare souscrire quarante et un mille trois cent trente-deux (41.332) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

La libération de ces actions a eu lieu moyennant un apport de six mille (6.000) actions de la société MAROLA S.p.A., avec siège social à I-00185 Rome, Piazza Fanti Manfredo, n° 19, inscrite au registro delle Imprese di Roma numéro 80026370587.

Messieurs Simone Campi et Andrea Campi, les deux prénommés, sont ici représentés par Monsieur Jean Lambert, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé datées au 8 juin 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Les souscripteurs, représentés comme dit ci-avant, déclarent que les actions dont apport ci-avant sont quittes et libres de tout engagement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 les prédits apports en nature ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Stéphane Weyders de la société AACO, S.à r.l. de Luxembourg en date du 13 juin 2006, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 826.640.-.

De plus, nous n'avons pas de remarque à formuler sur les méthodes d'évaluation utilisées par Monsieur Barsella dans son rapport d'évaluation que nous trouvons adaptées pour l'évaluation d'une société telle que MAROLA S.p.A.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

En considération de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social de la société est fixé à huit cent cinquante-huit mille six cent quarante euros (EUR 858.640,-), représenté par quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre (85.864) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties comparantes déclarent vouloir bénéficier de l'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, S. Antonelli, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 juin 2006, vol. 362, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 juin 2006.

H. Beck.

(060983.3/201/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SIMANDIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 116.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

H. Beck.

(060984.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.



VINOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Z.I. du Riesenhaff.

R. C. Luxembourg B 87.365.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07639, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.577.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07649, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062266.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

NYMA SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 92.860.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062276.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

K2 ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 95, rue de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 106.797.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberkorn, le 30 juin 2006.

K2 ARCHITECTURE, S.à r.l.

Signature

(062277.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

NYMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 92.874.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062281.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



ESPACE URBAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

R. C. Luxembourg B 41.732.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juin 2006.

ESPACE URBAIN S.A.

Signature

(062283.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CORSPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 98.272.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

CORSPI S.A.

Signature

(062286.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ATELIER D'ARCHITECTURE BENG, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emyle Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 93.259.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062287.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BREAK CAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.731.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

BREAK CAFE S.A.

Signature

(062288.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PARTINV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.047.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(062291.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



IMAGE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue d'Arlon. R. C. Luxembourg B 103.810.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberpallen, le 30 juin 2006.

IMAGE COIFFURE, S.à r.l.

Signature

(062289.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

JEFFELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 108.062.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(062296.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

DESTREM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 9.250.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(062298.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

G-CAP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 117.300.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Thomas Georges, Ingénieur, domicilié au 28, rue Gillardin, L-4735 Pétange, agissant en son nom personnel.
- 2. Madame Anne-France Cambron, Ingénieur, domicilié au 28, rue Gillardin, L-4735 Pétange, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de G-CAP INVEST S.A. La société exercera son activité sous l'enseigne commercial G-CAP INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Le siège pourra également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de constater authentiquement à la modification des statuts qui en résulte.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services relevant de la profession d'ingénieur.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties et y exercer des mandats. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé 80.000,- euros (quatre-vingt mille) euros, représenté par 80 (quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix des propriétaires en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions de capital sont indivisibles. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre. En cas de transmission pour cause de mort ou autrement, et chaque fois qu'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

La même règle est applicable lorsque l'action a été donnée en gage, le propriétaire et le créancier gagiste devant se mettre d'accord sur la désignation d'un seul représentant.

Art. 7. Dans tous les cas, la cession et la transmission des actions entre vifs ou pour cause de décès ou de dissolution sont soumises à un droit de préemption ou rachat au profit des autres actionnaires en fonction de l'importance de leur participation, et subsidiairement à un droit de rachat ou de remboursement par la société dans les conditions ci-après déterminées.

L'actionnaire désirant céder tout ou partie de ses actions devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée. Cette lettre recommandée devra indiquer la quantité d'actions qu'il se propose de céder, leur prix et les qualités du cessionnaire éventuel. Elle devra contenir l'offre irrévocable, valable quatre-vingt-dix jours, de céder ces actions aux autres actionnaires et subsidiairement à la société, au prix indiqué.

Dans les trente jours, le Conseil d'Administration transmet par lettre recommandée cette proposition de cession aux autres actionnaires.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres porteurs. En aucun cas, les actions ne seront fractionnées et si le nombre d'actions à céder n'est pas proportionnel au nombre d'actions exerçant le droit de préemption, le Conseil d'Administration pourra décider le rachat par la société des actions en excédent.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption devra en informer le Conseil d'Administration dans les trente jours de la réception de la lettre recommandée l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Le Conseil d'Administration pourra décider, dans les trente jours courant à partir de l'expiration du délai des trente jours accordés ci-dessus aux actionnaires pour exercer leur droit de préférence, qu'il rachète pour compte de la société les actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aurait été exercé. La décision est subordonnée à la condition expresse que les réserves de la société permettent les rachats sans diminution du capital social ou de la réserve légale. Si ces fonds de réserve ne permettaient pas le rachat, le Conseil d'Administration pourra, dans le même délai décider de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui statuera sur une réduction éventuelle du capital social en vue du remboursement des actions non rachetées.

Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le Conseil d'Administration adressera à celui-ci une lettre recommandée indiquant:

- Le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession;
 - Le nombre d'actions dont le conseil d'administration a décidé le rachat par la société;
- La décision prise le cas échéant par le conseil d'administration au sujet de la convocation d'une assemblée générale extraordinaire devant statuer sur une réduction du capital social, en vue du remboursement des actions non rachetées.

A dater de la réception de cette lettre, l'actionnaire cédant sera libre de transférer au cessionnaire indiqué dans son offre de cession les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient rachetées ni par un autre actionnaire ni par la Société et dans l'hypothèse où aucune assemblée générale n'est convoquée pour statuer sur une réduction du capital social comme prévu ci-avant.

Si dans les cent et cinq jours à dater de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, aucune réponse du conseil d'administration n'a été reçue par l'actionnaire désirant céder ses actions, l'agrément sera réputé acquis.

Le prix de cession sera payable dans un délai de trente jours après la date d'accord de cession.



S'il survient entre les parties impliquées un désaccord (divergence d'opinion) ou même un litige, les parties désignent ensemble deux juristes luxembourgeois (avocats ou juges) comme arbitres. Ces arbitres nommés désignent eux-mêmes un troisième arbitre. Ceux-ci tranchent sur la base d'un seul échange non-formaliste d'écritures et imputent les frais de la procédure aux parties en fonction du résultat.

Art. 8. En cas de décès ou de dissolution d'un actionnaire, les actions transmises à des personnes physiques ou morales non actionnaires sont soumises à l'exercice du droit de préemption tel que déterminé ci-dessus. Les délais prévus courent à partir du jour où le conseil d'administration aura été avisé du décès d'un actionnaire par lettre recommandée émanant, soit d'un héritier, légataire ou donataire, soit d'une personne en droit d'exercer le droit de préemption ou de rachat.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail à confirmer par écrit.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 13 des statuts.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, moyennant l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Toutefois, les premiers administrateurs-délégués pourront être nommés par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un des administrateurs délégués à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fond de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.



Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre

La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Thomas Georges, prénommé	40 actions
2) Madame Anne-France Cambron, prénommée	40 actions
Total	80 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 80.000,- se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à 3 et de nommer les personnes suivantes pour un premier mandat de 6 ans:

Monsieur Thomas Georges, ingénieur, né à Liège (Belgique), le 6 juillet 1973, demeurant au 28, rue Gillardin, L-4735 Pétange;

Madame Anne-France Cambron, ingénieur, née à Waremme (Belgique), le 22 septembre 1974, demeurant au 28, rue Gillardin, L-4735 Pétange;

Monsieur Gilles Rousselot, ingénieur, né à Thionville (France), le 14 novembre 1969, demeurant au 37, rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg-Belair.

- 2. L'assemblée générale nomme en tant qu'administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration Monsieur Thomas Georges, prénommé.
- 3. La société sera dans tous les cas (également en cas de délégation de pouvoirs par le conseil à un tiers) engagée par la signature individuelle exclusive de Monsieur Thomas Georges, nommé administrateur-délégué. En cas d'engagement de la société par deux administrateurs, tel que prévu à l'article 12 des statuts, la signature de Monsieur Thomas Georges est obligatoire.
- 4. L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE INTEGRITY S.A. ayant son siège social B-4870 Trooz, inscrite au Registre de Commerce de Liège (Belgique), sous le numéro 147.
- 5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012 statuant sur les comptes annuels de l'année 2011.
 - 6. Le siège social de la société est établi à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Georges, A.-F. Cambron, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2006, vol. 918, fol. 56, case 5. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

B. Moutrier.

(062302.3/272/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



LUXCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 6, Schlassstrooss. R. C. Luxembourg B 95.838.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08253, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour la société LUXCON S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062319.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

RENOVUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 29.985.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour la société RENOVUM S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062321.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CAPE COD FASHION + INSIDE LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 4, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 110.254.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08257, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour CAPE COD FASHION + INSIDE LIVING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062324.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

FEBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.245.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(062383.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

FRANCE LUXEMBOURG INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 31.584.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(062352.3/1122/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



SCHNEIDER & LIESER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 78.410.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08259, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour SCHNEIDER & LIESER LUX. S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062326.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AFROS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 29, Op der Heckmill.

R. C. Luxembourg B 111.025.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour AFROS, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062328.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BINZ COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 18, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 108.101.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08267, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour BINZ COMMUNICATIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062332.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TOP-INVESTMENTS, Société d'investissement à capital variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.488.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 6 juin 2006

Le conseil d'administration décide:

- 1. De prendre acte et d'accepter la démission de M. Hugues Delcourt de sa fonction d'administrateur et de sa qualité de Président du conseil d'administration de la Société, avec effet au 6 juin 2006.
- 2. Il résulte de la résolution qui précède qu'à compter du 6 juin 2006, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:
 - M. Koenraad van der Borght;
 - M. Sybren de Vries; et
 - RECORD BANK N.V.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

K. van der Borght

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062514.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



ITE INVEST GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 93.458.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour ITE INVEST GROUP HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062335.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

FISHING LURES INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 110.672.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062336.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ITE INDUSTRIAL TECHNOLOGY EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris.

R. C. Luxembourg B 93.536.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour ITE INDUSTRIAL TECHNOLOGY EQUIPMENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062337.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 19.116.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège de la société le 6 juin 2006

- 1. Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de prendre acte et d'accepter la démission de M. Hugues Delcourt de sa fonction d'administrateur ainsi que de sa fonction d'administrateur-délégué de la société, avec effet au 6 juin 2006.
- 2. Il résulte de la résolution qui précède qu'à compter du 6 juin 2006, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:
 - M. Jan Koopman, président du conseil d'administration,
 - M. Jos ter Avest, administrateur,
 - M. Pierre Fleuriot, administrateur,
 - M. Julian Ide, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062501.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



EPICERIE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 46, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 25.826.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062515.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MAITRES CABLEURS ELECTRICIENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6786 Grevenmacher, 20, rue Jos Hurt.

R. C. Luxembourg B 104.175.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

POUR MAITRES CABLEURS ELECTRICIENS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062340.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

HEALTH INTERNATIONAL PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 108.049.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062341.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ENTREPRISE SCHRAM JEAN-PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 81.441.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

POUR ENTREPRISE SCHRAM JEAN-PIERRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062342.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

911, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 56, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.654.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062360.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 75.938.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08282, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062344.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ROBERTSON FINANCE & CO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 81.390.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062345.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 75.939.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

POUR SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062346.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

NOWHERE LAND PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 48.701.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062350.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.064.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

(062364.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signatures.



FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.547.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

POUR FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062351.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 49.555.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08294, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

PALERIDER HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062353.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

I.M.E.C. S.A., INTERNATIONAL MEDICAL EQUIPMENT CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 58.786.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04450, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour I.M.E.C. S.A., INTERNATIONAL MEDICAL EQUIPMENT CONSULTING

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(062356.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.628.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signatures.

(062365.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TST INTERNATIONAL FINANCE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 33.464.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signatures.

(062367.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



NEW INVEST.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 94.210.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062358.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ETOILE GARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 27.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 juin 2006.

Pour ETOILE GARAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(062359.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ROGIERVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 80.094.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(062361.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

DSI INTERNATIONAL S.à r.l. (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 88.042.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TEKFEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.715.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signatures.

(062368.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.



SOPINOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 86.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06634, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour SOPINOR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062370.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ARLON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 75.107.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 9 juin 2006 que:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateurs les personnes suivantes:

Sont réélus

- Maître Bernard Felten, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur Frédéric Collot, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,
- La société CD-GEST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

L'Assemblée d'appeler au poste de Commissaire aux comptes la société suivante:

Est réélue:

La société CD-SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08913. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062327.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ARLON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 75.107.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062366.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck